

JARDIN DES MARAÎCHERS. Le projet va redessiner l'entrée sud-est de la ville.

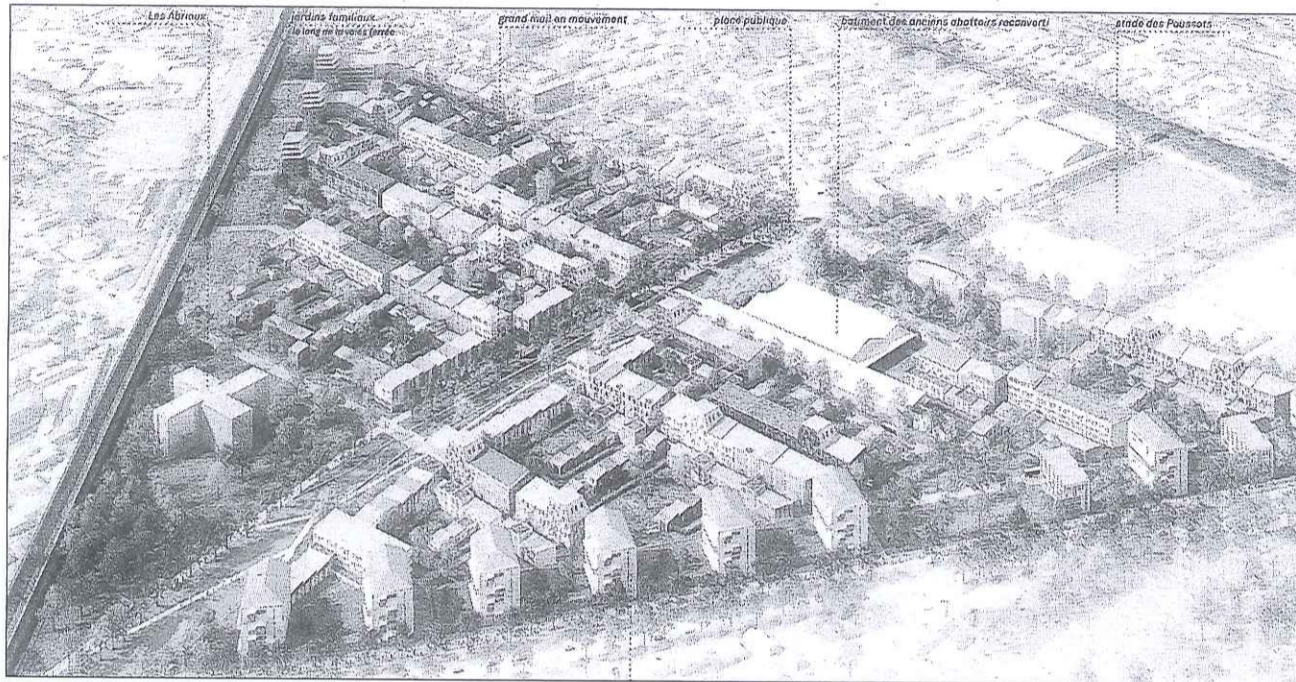
Un écoquartier "new-look"

Dix-neuf hectares, 1 500 logement, des bureaux, commerces et activités autour des anciens abattoirs de la Ville : l'écocité Jardin des maraîchers est attendue début 2015.

La Ville de Dijon vient de lancer la concertation préalable à la création de la Zone d'aménagement concerté (Zac) de l'écocité Jardin des maraîchers. Ce nouvel écoquartier redessiner l'entrée sud-est de Dijon sur environ 19 ha proposant 1 500 logements accompagnés de bureaux, commerces et activités autour des anciens abattoirs de la Ville, soit un triangle délimité à l'ouest par la voie ferrée, à l'est par les rues Amiral-Pierre et Ernest-Champeaux et au sud par le boulevard de Chicago.

Sur les 1 500 logements prévus, 35 % répondront à du locatif à loyer modéré, 15 % seront en accession sociale et abordable et 50 % en accession libre.

Par ailleurs, 15 000 à 20 000 m² de bureaux et commerces seront principalement répartis le long du boulevard Chicago et sur la future centralité rue Champeaux-rue Amiral-Pierre. Une des ambitions fortes du quartier consiste en effet à développer "un



La Société publique locale d'aménagement de l'agglomération dijonnaise (Splaad) a choisi le groupement composé par l'agence Nicolas Michelin & Associés pour concevoir l'écocité Jardin des maraîchers. Photo DR

« Ce quartier est aussi proche du centre-ville que les allées du parc de la Colombière. »

Thierry Lajoie, directeur général de la Splaad, porteuse du projet

nouveau centre" à l'intersection des rues Ernest-Champeaux, Amiral-Pierre et Ernest-Petit. De nouvelles surfaces commerciales pourraient ainsi s'appuyer sur la réhabilitation d'un

des bâtiments des anciens abattoirs. Dans sa volonté de faire de Dijon "une référence écologique", la municipalité annonce également que « l'écoquartier a pour vocation d'être une écocité jardin innovante, notamment en terme d'espaces de circulation. La voiture est ainsi tolérée pour desservir les parkings, mais le traitement des voies, ainsi que leur dimension doit permettre un impact limité de la présence automobile.

L'écocité sera desservie par des voies mixtes qui

permettront à tous les modes de déplacement de se partager l'espace : voitures, motos, vélos, skate, rollers. Les espaces dédiés au stationnement seront intégrés aux premiers niveaux des logements collectifs. » Détail important : la disparition des trottoirs et donc des différences de niveau, ce qui devrait faciliter les déplacements et accès pour tous : personnes à mobilité réduite, poussettes, vélos.

L'objectif du projet d'aménagement est, par ailleurs, d'implanter les logements en cohérence avec une con-

ception bioclimatique (orientation des bâtiments pour "maximiser" les apports solaires gratuits en hiver, création de zones humides qui participeront au confort d'été de l'écocité). Une diversité des formes urbaines et architecturales sera proposée et enrichira les îlots de l'écocité. Enfin, le tracé du réseau de bus devrait être modifié pour mieux desservir ce quartier. Les premiers habitants sont attendus pour le début de l'année 2015.

FREDERIC JOLY

frederic.joly@lebienpublic.fr

LES TANNERIES NE SONT PAS ENCORE DÉCIDÉES À DÉMÉNAGER

La création du nouvel écoquartier pose de nouveau la question de l'avenir de l'espace autogéré Les Tanneries, maintes et maintes fois annoncé sur le départ, mais toujours là depuis treize ans, boulevard de Chicago. Par délibération au conseil municipal de la fin juin, la Ville de Dijon a annoncé le départ des Tanneries vers un nouveau site : une ancienne friche industrielle d'environ 900 m², rue des Ateliers, dans la partie sud de Dijon. La Ville est également prête à investir près d'un million d'euros pour remettre cet espace en état et permettre la poursuite des activités culturelles des Tanneries.

De son côté, l'espace autogéré a pris acte de cette proposition, mais réserve encore sa réponse. « Nous ne sommes



Les Tanneries conjuguent lieu de vie et d'expression artistique. Photo LBP

pas contre le fait de déménager, mais nous ne voulons pas perdre l'âme de ce lieu que nous construisons collecti-

vement depuis treize ans », indiquent en effet ses permanents. Aujourd'hui, les discussions achoppent encore sur deux points. D'une part, le bail proposé par la Ville, jugé trop fragile par les Tanneries. D'autre part, le fonctionnement même du futur lieu. « Nous voulons être assurés de notre autonomie, sans ingérence de la Ville », ajoute l'espace autogéré.

Vendredi soir, Pierre Pribetich, adjoint au maire de Dijon, délégué à l'urbanisme, a indiqué que la Ville de Dijon n'a « aucune intention d'embrigader Les Tanneries. Nous leur mettons, au contraire, un nouveau lieu à disposition, car une capitale régionale comme Dijon se doit de défendre la diversité des cultures ».

F.J.

REPÈRE

Jusqu'au 7 octobre, la salle d'attente des mariages de la mairie de Dijon (palais des Ducs) accueille une exposition présentant le projet d'aménagement du futur écoquartier. Une réunion publique de présentation sera également organisée le 5 octobre. Cette exposition et cette réunion publique sont les deux formes de concertation préalable qui permettront aux Dijonnais de s'exprimer sur le projet. Un cahier des observations est notamment disponible sur le lieu de l'exposition. Et Pierre Pribetich a promis que « les différentes remarques seront vraiment prises en compte ».